

La Gazette de Doissat

Publication : Mairie de Doissat Rédaction : BLA Tirage : 85 exemplaires

Le Mot du Maire

Par Christian BOISSY

L'automne pointant son nez, vous avez entre les mains ou à l'écran (en version numérique) le deuxième numéro du nouveau bulletin communal de liaison « la Gazette de Doissat ».

Vous y découvrirez les nombreuses réalisations, les rapports du Conseil Municipal et les projets à venir d'ici la fin d'année.

Prochainement, les commissions ad hoc vont se réunir sous la présidence des adjoints afin de définir les prochaines orientations.

Nous venons de vivre un été 2014 maussade, à vite oublier, entre froid et humidité, et surtout après l'orage de grêle du 08 aout qui a frappé durement la région et la commune. Les demandes d'aides sont en cours auprès du Conseil Général concernant les noyers fortement touchés d'une zone importante de notre commune.

Par ailleurs, le Comité des Fêtes a été relancé avec une nouvelle équipe, une nouvelle dynamique et plein de projets à venir.

Enfin, ce sera avec plaisir que nous aurons l'occasion de nous retrouver ensemble le 20 décembre pour la traditionnelle Fête de Noël, organisée conjointement par le Comité des Fêtes et le Conseil Municipal.

Dans ce numéro

Le Mot du Maire	1
Comité des Fêtes	1 & 4
Fleurissement de la Commune	1 & 5
Retour en images ... le Mai Communal	2
Retour en images ... le Vide-Grenier	3
Comité des Fêtes, Annonces et Mot de la Présidente	4
Retour en images ... Fleurissement	5
Conseil Municipal du 7 juin 2014	6 & 7
Conseil Municipal du 20 juin 2014	7
Conseil Municipal du 18 juillet 2014	8
Conseil Municipal du 20 septembre 2014	9 & 10
Carnet	10
Agenda	10
Le Jeu de Rampeau	11
Info Utile : Ramassage des encombrants	12
Contacts utiles	12

Comité des Fêtes - APARD

Le Comité des Fêtes a renouvelé profondément son conseil d'administration et l'association compte désormais 30 membres actifs (très !).

Les membres Dirigeants sont :

Mylène LALLIER-ROSIER, Présidente (06.99.90.88.27)
Claudine PISKO, Vice-présidente (06.30.21.26.29)
Yvette LE BIDEAU, Trésorière
Adeline BOISSY, Trésorière Adjointe
Catherine LACOSTE, Secrétaire
Claire GAREYTE, Secrétaire Adjointe

Également au Conseil d'Administration :
Lionel BOISSY, Bruno LALLIER, Jean-Pierre MORETTI, Pierre TAILLADE, Nathalie YANN.



Suite page 5

Fleurissement de la Commune

Réalisé par Francine MAURY et avec l'aide de Jean-Pierre MORETTI

Un GRAND MERCI également à Carlos et son équipe qui œuvrent et entretiennent le fleurissement de la commune.

Retour en images sur le Mai Communal du 21 juin



La préparation des couronnes



Le bon arbre a été choisi



Transport « Grande longueur », ça passe !



Petit arrêt technique



Oh Hisse !



La touche finale

Retour en images sur le Vide-Grenier du 24 août



**VIDE- ↑
GRENIER**



Comité des Fêtes - Prochaines Manifestations

DOISSAT

Coordonnées GPS : 44°43'53.7"N 1°04'08.9"E
entre Belvès - Villefranche du Périgord - Domme

**Dimanche
30 novembre**

de 09h00 à 17h00

**VIDE TA
CHAMBRE**

**Jouets - Jeux
Puériculture**

**Pâtisseries, Gaufrettes Belges, Friandises
& Buvette sur place**

Renseignements et Inscriptions :

Mylène LALLIER Tel. 06 99 90 88 27
Claudine PISKO Tel. 05 53 59 18 01

Forfait Emplacement + Table d'exposition non revêtue + 2 Chaises au tarif de 3€

Organisé par l'APAR de Doissat dans la salle communale

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique



**LA
PROCHAINE
FÊTE
DE NOËL
EST FIXÉE
AU
20
DÉCEMBRE
2014**

Le mot de la Présidente du Comité des Fêtes

Par Marie-Hélène LALLIER

L'Association pour la Promotion et l'Animation de Doissat (APARD) continue son action.

Après le Vide-grenier du 24 août dernier qui a connu un franc succès, grâce à vous, votre disponibilité et votre participation, voici le **Vide-ta-Chambre** - jeux, jouets, puériculture- prévu le 30 novembre prochain (voir annonce ci-dessus) dans la salle communale (climat oblige). Nous nous associons au TELETHON à qui nous dédierons notre stand « gourmandises », dont les recettes seront reversées à ce grand mouvement de solidarité. Puis, nous

vous attendons début décembre pour la décoration des arbres de Noël du Bourg et, dans la foulée, nous vous accueillerons tous lors de la traditionnelle Fête de Noël le 20 décembre.

Pour l'année prochaine, de nombreux projets sont en train de germer dont la reprise du fameux « Rallye à la Noix III », un concours de Rampeau, du théâtre, etc. Alors toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Venez donc nous rejoindre !

Fleurissement suite de la page 1



A noter qu'une personne indélicate s'est récemment servie en chapardant les cyprès plantés au centre des jarres encadrant le portail de l'église !



Faut-il mépriser tout ce qui ne dure pas éternellement ? Ni la verdure, ni les fleurs ne durent toujours. Cependant, qu'elles sont belles et, sans elles, que la terre serait triste, qu'elle serait laide !

*Citations de Félicité Angers
(L'obscur souffrance 1919)*

Conseil Municipal du 7 juin 2014

Ouverture de la séance à 17h30

Présents : Christian BOISSY, Francine MAURY, Robert DAURIAT, Bruno LALLIER, Francis RINGENBACH, Michel DUMAS, Alain WINGDICH, Jean-Marie GILET, Jean-Pierre MORETTI, Michèle BIBRACHER

Excusé : Stéphane LACOSTE

ORDRE DU JOUR

A/ Travaux Voirie - Bâtiments

Deux rampes « main courante » pour l'escalier d'accès aux appartements à l'arrière de la Mairie.
Devis M CROUZIL : 531,60 € HT accepté à l'unanimité.

Devis Sté GUY : refusé à l'unanimité

Sécurisation de l'église, pose de 2 verrous et d'un renfort central sur la porte d'entrée et pose de 4 barres de sureté, 2 sur la porte de la sacristie et 2 sur la porte de la chapelle.

Devis M CROUZIL : 725,00 € HT accepté à l'unanimité

Etude d'une cloison amovible pour séparer en un tiers deux tiers la salle des fêtes.

Devis « La boutique du Menuisier » : 28634,98 €, bien trop onéreux, refusé à l'unanimité

B/ Programme Voirie 2014

- A la charge de la CDC, réfection de la route du Pech sur 260 mètres : budget de 10.000€
- Terminer les travaux à RUFFEL « Lavoir »

C/ Délibérations

- Indemnités du perceuteur pour la confection du budget : 250€

Accepté à l'unanimité

- Compte Administratif 2012 du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires de Belvès

Accepté à l'unanimité

DIVERS

- **Columbarium**

Le Conseil Municipal du 3 octobre 2013 avait retenu un prix de location de 300€ pour une concession de 30 ans. Ce prix est reconduit mais il est fortement conseillé de fixer une plaque amovible sur la porte de la niche plutôt que d'y graver directement une inscription.

Dans ce dernier cas, dans l'hypothèse d'un non renouvellement de la concession ou de libération définitive de la niche par enlèvement de l'urne, la famille du défunt devra s'engager à remplacer la porte à ses frais par une neuve, vierge de toute inscription.

- **Restauration du Tableau**

Lors de la visite du 28 mai 2014 de Mme Barbara SIBILLE, attachée à la conservation du patrimoine du Conseil Général et représentante de la DRAC, nous avons eu la confirmation qu'il s'agissait effectivement d'une œuvre d'Alfred DEHODENCQ authentifiée par sa signature en bas à droite. Cette œuvre est donc bien une copie du tableau du peintre RAPHAËL se trouvant au musée du Louvre.

Francis RINGENBACH se propose de trouver et de sélectionner plusieurs restaurateurs sachant que nous pourrions prétendre à une aide de l'État à hauteur de 30% et que d'autres organismes ou collectivités comme le Conseil Général pourraient apporter également une aide.

- **Poste Informatique**

A la charge de la CDC, le PC de bureau de la mairie vieux de plus de 10 ans va être prochainement remplacé pour un PC portable.

- **Police**

Nous gardons la compétence de la Police sauf pour les aires réservées aux gens du voyage, aires inexistantes sur la commune.

- **Demande**

Formulée par M. FOURNIER : Panneau indicateur « Combe Haute »

- **Préparation de Mai Communal** : mise au point finale

- **Prochaines Réunions**

Le vendredi 20 juin 2014 à 17h45 avec à l'ordre du jour l'élection des délégués (grands électeurs) aux prochaines élections sénatoriales.

Le Conseil Municipal suivant est fixé au vendredi 18 juillet 2014 à 20h30.
L'ordre étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Conseil Municipal du 20 juin 2014

Ouverture de la séance à 18h00

Présents : Christian BOISSY, Francine MAURY, Robert DAURIAT, Bruno LALLIER, Alain WINGDICH, Jean-Marie GILET, Jean-Pierre MORETTI, Michèle BIBRACHER

Excusé : Francis RINGENBACH, Michel DUMAS, Stéphane LACOSTE

ORDRE DU JOUR

Élection des Délégués aux Élections Sénatoriales

Membres du Bureau, les plus anciens de la séance

- Robert DAURIAT
- Christian BOISSY

Membres du Bureau les plus jeunes de la séance

- Jean-Marie GILET
- Francine MAURY

Sont élus,

Délégué Titulaire

- **Christian BOISSY** avec 8 voix au 1^{er} Tour

Délégués Suppléants

- **Francine MAURY** avec 8 voix au 1^{er} Tour
- **Robert DAURIAT** avec 8 voix au 1^{er} Tour
- **Bruno LALLIER** avec 8 voix au 1^{er} Tour

Le Conseil Municipal suivant est fixé au vendredi 18 juillet 2014 à 20h30.
L'ordre étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Conseil Municipal du 18 juillet 2014

Ouverture de la séance à 20h35

Présents : Christian BOISSY, Francine MAURY, Robert DAURIAT, Bruno LALLIER, Alain WINGDICH, Jean-Pierre MORETTI, Stéphane LACOSTE, Michèle BIBRACHER, Francis RINGENBACH.

Absent : Jean-Marie GILET donne pouvoir à Mr Christian BOISSY

Excusé : Michel DUMAS

TRAVAUX REALISES

- Marche escalier (côté parking) effectué par Alain WINGDICH.
- V.M.C posée dans les toilettes.
- Visite du Sénateur BERIT-DEBAT.
- La porte et la fenêtre du bureau de la Mairie ont été changées.
- Cimetière « columbarium » : concession achetée par la famille Stéphane LACOSTE d'un montant de 300 euros.

ORDRE DU JOUR

- Présentation des devis pour la réfection de la toiture de l'église + gouttières

ETS BOUYSSOU Sarlat	1 voix	25.432,32€
CRR Vitrac	1 voix	26.709,44€
ETS SOUGNOUX Grives	8 voix	24.368,80€

SARL SOUGNOUX a été retenue

- Présentation projet piste « Fonvergne »
 - Passage et tracé uniquement sur chemin public
 - Coupe feu
 - Piste DFCI défense incendie

Le Conseil Municipal à l'unanimité se positionne pour le dépôt du projet auprès de la DDT, la décision finale étant prise après leur réponse.

- Délibération Spanc, exercice 2013

Vote à l'unanimité

- Compte Rendu du Mai Communal

140 personnes X 14€ =	1.960,00€
Participation de la commune =	1.175,93€

Le solde a été pris en charge par les membres du Conseil

Drapeaux offert par Francis RINGENBACH, Écusson offert par Robert DAURIAT

- Achat Chambre Froide (armoire positive)
 - SAS PERIGORD FROID pour un montant HT de 1.100€

Vote à l'unanimité

- Achat/Renouvellement vaisselle « Cuisine »
 - Assiettes plates + creuses + à dessert + verres = HT 767,04 €

Vote à l'unanimité

DIVERS

- Commission Communale des Impôts Directs
 - 6 titulaires et 6 suppléants ont été désignés par tirage au sort.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au **samedi 20 septembre 2014 à 17h30.**

L'ordre étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Conseil Municipal du 20 septembre 2014

Ouverture de la séance à 17h30

Présents : Christian BOISSY, Francine MAURY, Robert DAURIAT, Bruno LALLIER, Alain WINGDICH, Jean-Pierre MORETTI, Stéphane LACOSTE, Jean-Marie GILET

Excusés : Michèle BIBRACHER donne pouvoir à Francine MAURY
Michel DUMAS, Francis RINGENBACH.

Au préalable,

Suite à l'orage de grêle du 08/08/2014, Mr Le Maire a résumé le déplacement des différentes personnes qui se sont rendues sur le terrain, Mme la Sous-préfète, la DDT, le Conseil Général. Visite chez Mr Martegoute « La Jasse ».

Mr Le Maire remercie le Comité des Fêtes pour la réussite du Vide-Grenier.

ORDRE DU JOUR

- Délibération « loyer »

Mise en non valeur d'un loyer impayé datant de 2006 et désormais irrécupérable.

Vote à l'unanimité

- Délibération SIAP de Belves

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2013

Vote à l'unanimité

- Délibération SDE 24

Redevance occupation du domaine public

Vote à l'unanimité

- Réfection église

Présentation des devis pour travaux de plâtre dans l'église, autel et diverses fissures dans la nef.

Mr Paul Audibert pour un montant de 3.458,75 euros HT

Mr Thierry Delattre pour un montant de 18.720,00 euros HT

Vote à l'unanimité pour le devis de Mr Audibert

- Panneaux signalisation bourg – Interdiction poids lourds.

Présentation du devis de la société Signature pour un montant de 476,75 euros HT.

Vote à l'unanimité

- Travaux voirie – Chemins non revêtus

Devis de la société Cypriote présenté trop élevé.

Demande d'autres devis : Ets Rouquiot, Castels et Ets Lachenevrerie, Sarlat.

Des priorités sont prises : Chemins de la « Rivière », de Gaumard, de Caussine (pose d'un caniveau à grille récupéré par la commune.

- Projet piste forestière « Fonvergne », 2 kms environ.

Vote à l'unanimité pour le projet et l'emprunt (adopté sur un court terme de 24 mois avec un taux très bas en attendant le paiement de la subvention) qui correspond au montant du financement du projet à 80% par l'Etat et l'Europe.

- Proposition de classement des chemins revêtus et non enregistrés sur le cadastre.

Mr Le Maire propose de cadastrer ces chemins par ordre : Le Pech en premier et suivront Espagne et La Sudrie.

DIVERS

- Planning CARLOS

Cabine Téléphonique, Barrières poubelles, Volets appartements et studio, croix, porte d'entrée Hall.

Suite à ces travaux, une demande de devis « produit lasure » a été demandée.

Briconautes St Cyprien et Point Vert (Bouyssou) Cénac.

Vote à l'unanimité pour le devis de Point Vert Cénac.

- Fontaines sur chemins de randonnée

Faire analyser l'eau = 50€ (Laboratoire Sarlat). Prix étant trop élevé, la décision a été prise de mettre « Eau non potabilisée »

- Vote Sénatoriales du 28/09/2014

Visite de Mme Claudine Le Barbier et de Mr Roussel, de Mr Deperetti, et rencontre de Mr Cazeau sur la commune de St Amand.

- Chemin Cravotta et Hall

Mr Le Maire informe avoir reçu le 10/07/2014 un courrier de Mr Cravotta et de Mr Hall pour un éventuel achat d'une portion du chemin se situant devant leur habitation.

Cette demande sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au **samedi 25 octobre à 17h30**.

L'ordre étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Carnet

Nouvellement arrivés sur la commune :

- ✚ Giuseppe CRAVOTTA et Claudine PISKO
- ✚ Max RIVES et Barbara MONDY
- ✚ Nathalie YANN et ses enfants
- ✚ Esther DESBUISSONS
- ✚ Stéphane et Cathy LACOSTE et leurs enfants

***Agenda***

- ❖ 11 novembre 2014 : Cérémonie commémorative de l'anniversaire de l'armistice 1918. Rendez-vous 11h30 devant la mairie.
- ❖ 30 novembre 2014 : **VIDE TA CHAMBRE** à la salle communale
- ❖ 20 décembre 2014 : Fête de Noël à la salle communale

Le Jeu de Rampeau (dans le coin ...)

Écrit avec l'aide de Pierre TAILLADE

Dans le coin donc, on y joue le plus souvent sur un terrain en sable ou en terre très souple. Le jeu consiste à abattre 3 quilles alignées au centre du « Jeu » situées à une dizaine de mètres. Ces quilles sont placées directement sur le sable.

L'aire de jeu dite « Le Jeu » est délimitée dans son long à gauche et à droite par deux murs guide en planches épaisses d'environ 20 centimètres de haut et de 5 mètres de longueur. Au fond, un mur en planches d'une largeur de 1,5 mètre et d'environ 80 centimètres de hauteur limite et ferme « le Jeu ».

Devant « Le Jeu » se trouve l'aire de lancement. Elle part des deux côtés du « Jeu » en s'évasant vers l'extérieur sur une profondeur d'environ 5 mètres ou plus selon l'humeur et la tactique des lanceurs.

Au nombre de 3 et en forme de pain de sucre, les quilles sont en bois d'ormeau. Elles mesurent environ 45 centimètres de haut pour un diamètre de 7 à 8 centimètres. Elles sont placées en ligne au centre du « Jeu » sur des repères, le joueur pouvant les déplacer à gauche ou à droite de la valeur d'une quille. La première quille est placée à 50 centimètres de l'entrée du « Jeu », la dernière est à 50 centimètres du mur du fond et la troisième est mise entre les 2 à égale distance.

Les boules en bois, souvent en buis, ont un diamètre non prédéfini (15 centimètres et plus). Un « rendeure de boule » se tient près du mur d'arrêt et doit renvoyer la boule et « repiquer » les quilles renversées.

Enfin, un accessoire important : la « Relle » sorte de râteau en bois avec un côté plat et un côté arrondi qui va permettre au lanceur de tracer dans le sable un sillon ou au contraire de l'aplanir. Le terrain est ainsi préparé par le lanceur pour guider sa boule au mieux vers son but, le tout associé à un mouvement tournant de la main afin de donner de l'effet au tir.

La dextérité des joueurs est donc essentielle ainsi que sa façon de préparer le terrain ! Il y a un nombre quelconque de joueurs. Après avoir préparé le terrain, le joueur peut donc lancer sa boule de là où il veut depuis l'aire de lancement et tenter de faire tomber (abattre) le plus possible de quilles avec un seul tir.

Le « jeu » :

1 - Un joueur décide à sa guise d'un endroit de « lancé » sur l'aire de lancement et lance un défi aux autres joueurs à partir de ce même point. Ceux qui relèvent le défi doivent donc tenter d'abattre le maximum de quilles à partir de ce point. Celui qui a lancé le défi joue en dernier.

2 - Une petite mise symbolique identique à tous les joueurs pour pimenter la gagne (environ 50 cents). Il s'agit du « pot » qui sera ramassé par le gagnant.

3 - Un 1^{er} lancé à blanc pour vérifier son réglage

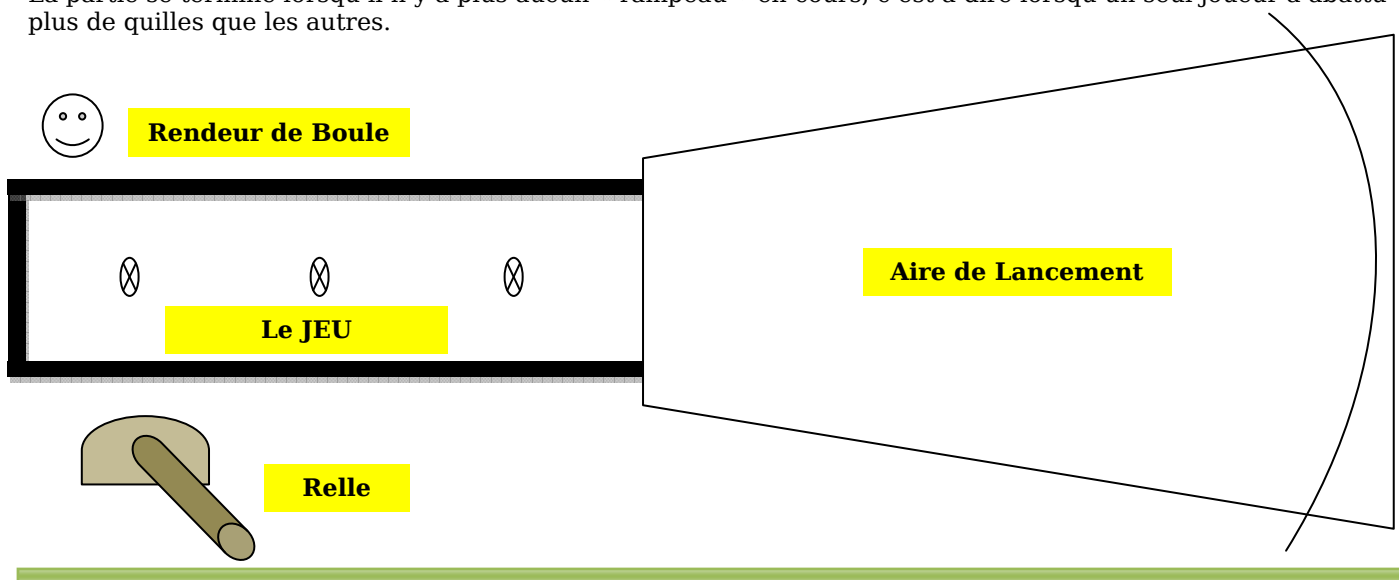
4 - La partie démarre et celui qui a abattu le plus de quilles gagne la partie et ramasse le « pot ».

Lorsqu'on abat les 3 quilles d'un coup, on doit immédiatement rejouer et les nouvelles quilles abattues s'ajoutent aux 3 premières.

En cas d'égalité, il y a « Rampeau », personne ne gagne encore et tous doivent miser à nouveau la même somme qu'au départ pour un nouveau tir. Et ainsi de suite ...

Toutefois les autres joueurs peuvent, s'ils le désirent, continuer à jouer en « rentrant » c'est-à-dire en versant une somme égale au montant total des enjeux divisé par le nombre de joueurs encore en lice.

La partie se termine lorsqu'il n'y a plus aucun « rampeau » en cours, c'est à dire lorsqu'un seul joueur a abattu plus de quilles que les autres.



Commune de Doissat

Mairie de Doissat
Le Bourg
24170 DOISSAT

Tel. 05 53 30 20 83
Fax. 05 53 30 31 95
email : mairie.doissat@free.fr

Permanence : Mercredi et Vendredi matin de 09h30 à 12h00

Abonnez-vous à La Gazette Numérique de la commune de Doissat et recevez en priorité les informations de votre commune.
Adressez un email à l'adresse de la mairie mairie.doissat@free.fr avec votre nom et prénom en précisant dans l'objet « abonnement à la Gazette numérique de Doissat »

Nous nous engageons à ne pas divulguer votre adresse email en dehors de la commune.



RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS



Voici les dates des prochains ramassages
des objets et déchets encombrants :

Jeudi 22 janvier 2015

Et

Jeudi 07 mai 2015

Prise de rendez-vous obligatoire auprès du
Pôle Technique de BELVES au tel.
05.53.29.84.97 ou 07.86.40.74.12

ERDF

Dépannage client particulier

Tel. 09 726 750 24

Accueil Raccordement particulier

Tel. 0 969 321 867 puis choix 1

SOGEDO

Service Client

Tel. 0 53 29 01 39

Dépannage hors heures bureau

Tel. 05 53 30 21 98